

N° 305 – 31 mai 2023

FNCCR

La FNCCR a organisé un webinaire « pénurie de poste de transformation » en partenariat avec GIMELEC le 3 mai dernier.

Retrouvez la rediffusion et les plaquettes diffusées sur le [site de la FNCCR](#).

La FNCCR, dans le cadre de son partenariat, avec les Assises Européennes de la Transition Énergétique vous présente sa plaquette « Réussir la rénovation de l'éclairage public ».
Vous pouvez télécharger la plaquette au format numérique en [clicquant ici](#).

Les acheteurs d'énergie sont appelés à évaluer leurs fournisseurs et leurs prestataires de service pour le baromètre Cleee-FNCCR

Les résultats du baromètre seront annoncés lors du Forum EUROP'ENERGIES, qui se tiendra le 4 juillet à Paris, par Frank Roubanovitch et Lionel Guy, chef de service ENR de la FNCCR.

[Source : https://forumeuropenergies.com/](https://forumeuropenergies.com/)

La FNCCR a répondu à la Consultation publique n°2023-04 du 20 avril 2023 relative à l'évolution des prestations annexes réalisés à titre exclusif par les gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité.

Elle y met l'accent sur la prise en compte des particularités des GRD ELD et sur la protection des consommateurs.

[Source : site de la CRE le 25/04](#)

EDF

Arrêtés du 24 mai 2023 décidant l'acquisition par l'Etat d'une participation au capital de la société EDF ET décidant l'exercice du droit à l'attribution d'actions au titre d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes EDF

[Source : JORF du 27/05/23](#) et [du 25/05/23](#)

Proposition de loi visant à la nationalisation du groupe EDF

Cette proposition de loi a été adoptée en première lecture par l'AN et transmise au bureau du Sénat pour seconde lecture. On y note notamment des dispositions portant élargissement des TRVe au-delà de 36kVa de puissance appelée.

Le Sénat n'est a priori pas favorable à cette disposition, ainsi que le gouvernement, ce qui laisse présager de négociations incertaines en CMP et potentiellement un vote final par l'AN.

[Source : Site de l'Assemblée nationale](#)

GAZ

Décret n° 2023-401 du 24 mai 2023 relatif à la participation des fournisseurs de gaz naturel à la procédure d'agrégation de la demande

Ce décret assigne aux fournisseurs de gaz naturel une obligation de participation à la procédure d'agrégation de la demande mentionnée l'article 10 du règlement (UE) 2022/2576 du Conseil du 19/12/2022.

[Source : JORF 25/05/23](#)

Arrêté du 17 mai 2023 fixant le coefficient de proportionnalité pour la contribution tarifaire sur les prestations de transport et de distribution de gaz naturel

Cet arrêté fixe le coefficient de proportionnalité utilisé pour le calcul de la quote-part relative à l'utilisation des réseaux de transport de gaz naturel, pour les consommateurs finals raccordés à un réseau de distribution.

[Source : JORF du 28/05/23](#)

Délibération n° 2023-121 du 11 mai 2023 portant approbation des conditions générales du contrat de GRTgaz relatif au raccordement de sites industriels au réseau de transport et aux conditions de livraison du gaz

La CRE approuve les conditions générales du contrat relatif au raccordement de sites industriels au réseau de transport et aux conditions de livraison du gaz dans le réseau de GRTgaz soumises à la CRE le 23 décembre 2022 et les 2 et 10 mars 2023.

Elles entreront en vigueur le 1er juillet 2023.

[Source : JORF du 24/05/23](#)

Publication des barèmes applicables pour les TRVG d'Engie - Juin 2023

Le niveau moyen des tarifs réglementés de vente théoriques au 1er juin 2023 est inférieur de 7,6% HT, soit 6,9% TTC par rapport au niveau des tarifs gelés depuis le 1er janvier 2023.

L'application de cette formule tarifaire aurait entraîné, par rapport au barème théorique de mai

2023, une baisse moyenne au 1er juin de 2,3% HT, soit 2,1% TTC.

[Source : publication CRE 16/05/23](#)

ELECTRICITE

Production

Décret n° 2023-372 du 15 mai 2023 relatif à la déconcentration de la représentation de l'Etat devant les cours administratives d'appel pour les contentieux relatifs aux éoliennes terrestres

Ce décret modifie le code de justice administrative en insérant un article L. 432-12-1 pour prévoir que, pour les litiges nés de l'activité des services de la préfecture et relatifs aux décisions en matière d'éolien terrestre mentionnées à l'article R. 311-5, qui relèvent des cours administratives d'appel en premier et dernier ressort, le préfet est compétent pour présenter les mémoires et observations produits au nom de l'Etat.

[Source : JORF du 16 mai 2023](#)

Arrêté du 13 avril 2023 relatif aux activités soumises à l'autorisation prévue à l'article R. 1333-4 du code de la défense, concernant des matières nucléaires de catégorie I et II dans des installations, faisant l'objet d'importation et d'exportation, ou présentes dans un point d'importance vitale désigné au titre de la directive nationale de sécurité du secteur de l'énergie (sous-secteur du nucléaire civil).

Cet arrêté précise les obligations de sécurité nucléaire pour les publics concernés.

[Source : JORF du 27/04/23](#)

Production

En Auvergne-Rhône-Alpes, la CNR et l'Ademe donnent un coup de pouce aux collectivités pour embaucher des chargés de développement solaire.

Un appel à manifestation d'intérêt est ouvert jusqu'au 21 août.

Décret n° 2023-372 du 15 mai 2023 relatif à la déconcentration de la représentation de l'Etat devant les cours administratives d'appel pour les contentieux relatifs aux éoliennes terrestres

Ce décret modifie le code de justice administrative en insérant un article L. 432-12-1 pour prévoir que, pour les litiges nés de l'activité des services de la préfecture et relatifs aux décisions en matière d'éolien terrestre mentionnées à l'article R. 311-5, qui relèvent des cours administratives d'appel en premier et dernier ressort, le préfet est compétent pour présenter les mémoires et observations produits au nom de l'Etat.

[Source : JORF du 16/05/23](#)

Arrêté du 10 mai 2023 relatif aux prix cibles mentionnés à l'article [L. 523-3 du code de l'énergie](#), précise le mode de calcul des prix cibles des prix de marché au-delà desquels les redevances versées aux collectivités sont recalculées sur la base de ce prix cible.

[Source : JORF du 25/05/23](#)

Stockage/effacement

RTE lance un appel aux offres d'effacement pour le dernier trimestre 2023 et l'année 2024

L'AOE T4 2023-2024 est ouvert aux sites réalisant des effacements explicites (baisse de la consommation de certains sites sur sollicitation ponctuelle) ou des effacements indissociables de la fourniture (effacements inclus dans les offres de fourniture d'électricité, hors EJP et Tempo).

[Source : Europ'Energies du 17/05/23](#)

PUBLICATIONS DE LA CRE

Publications

La CRE a lancé l'exercice, prévu par la loi, de collecte des données de coûts et recettes des projets de production de biométhane injecté.

La déclaration de ces données économiques est à réaliser sur la plateforme DECRYPTE de la CRE. Un courrier/courriel a été adressé aux producteurs concernés avec leurs identifiants de connexion pour pouvoir réaliser la déclaration.

[Source : site de la CRE 24/05/23](#)

La CRE dresse un bilan positif avec réserves en matière d'indépendance et de respect des codes de bonne conduite des gestionnaires de réseau.

La CRE formule néanmoins des demandes et recommandations aux gestionnaires de réseaux, dans le plein exercice de sa mission de veille du bon fonctionnement des marchés de l'énergie au bénéfice des consommateurs finals.

[Source : site de la CRE 16/05/23](#)

La CRE a publié son observatoire des marchés de détail du 4^{ème} trimestre 2022.

On y constate notamment un ralentissement net de la baisse du nombre de clients aux TRV gaz et électricité, sans pour autant constater une inversion de la tendance.

Pour ce qui concerne plus particulièrement les TRVe, 186.000 clients ont quitté ce tarif en 2022 contre 1 million en 2021, ce qui porte le nombre de sites aux TRVe à 21,6 millions contre 21,8 millions fin 2021.

[Source : site de la CRE 10/05/23](#)

Délibérations électricité

Délibération de la CRE du 12 janvier 2023 portant avis sur un projet d'arrêté relatif à l'augmentation de la puissance des installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent et bénéficiant du complément de rémunération défini par l'arrêté du 6 mai 2017

L'arrêté modificatif prévoit une augmentation, jusqu'au 31 décembre 2023 au plus tard, de la puissance maximale des installations bénéficiant d'un complément de rémunération dans les conditions prévues par l'AT E17 et ayant été raccordées avant le 1er octobre 2022, dans la limite



d'1 MW par installation. La CRE est favorable à cette augmentation, ainsi qu'aux dispositions relatives au raccordement l'accompagnant. L'impact de cette mesure sur la sécurité d'approvisionnement devrait cependant être limitée.

[Source : Site de la CRE 9/05/23](#)

Mme Noémie GOUSSARD ;

- Mme Véronique TRUMEAU en remplacement de Mme Valérie DEVIERS ;

- M. Matar LEYE en remplacement de M. François SIMON.

[Source : JORF du 25/02/23](#)

Délibérations gaz

Délégation de la CRE du 10 mai 2023 portant décision sur l'évolution de la grille tarifaire du tarif péréqué d'utilisation des réseaux publics de distribution de gaz naturel de GRDF au 1er juillet 2023

Les évolutions annuelles de grille tarifaire visent, notamment, à prendre en compte les écarts entre les charges et les produits constatés et les charges et les produits prévisionnels sur des postes peu prévisibles pris en compte pour définir le tarif ATRD6 de GRDF et identifiés dans CRCP.

Ce tarif en vigueur le 1^{er} juillet 2023

[Source : site de la CRE 16/05/23](#)

DECISIONS DE JUSTICE, CORDIS et MNE

Le MNE a publié son rapport annuel

Conséquence de la hausse des prix, le nombre de litiges liés aux prix facturés et à leur évolution a doublé.

Le top 4 des mauvaises pratiques tarifaires :

- Conséquence de la hausse des prix, le nombre de litiges liés aux prix facturés et à leur évolution a doublé.
- **Des contrats ne permettant pas de bénéficier du bouclier tarifaire**
- **Des modifications de contrats en cours, sans donner une information loyale et transparente**
- **De fortes hausses de prix intervenant peu après la souscription d'offres à des prix particulièrement attractifs**

[Source : Site du MNE 30/05/23](#)

Décision n° 17-38-22 du 11 avril 2023 du comité de règlement des différends et des sanctions de la Commission de régulation de l'énergie sur le différend qui oppose M. L., représenté par la SAS Be Care, à la société Enedis relatif aux conditions de raccordement d'une installation de consommation d'électricité au réseau public de distribution d'électricité.

[Source : JORF du 23/03/23](#)

CNSP

Arrêté du 5 mai 2023 portant nomination à la Commission supérieure nationale du personnel des industries électriques et gazières

Par arrêté de la ministre de la transition énergétique en date du 5 mai 2023, sur la proposition de l'Union nationale des employeurs des industries gazières (UNEmIG), sont nommés membres de la CNSP des IEG en qualité de représentant des employeurs :

Membres suppléants :

- Mme Claire JOURDAIN en remplacement de

